

## Le Flash info d'AEVA

### Février 2020

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin d'information, merci de nous le faire savoir par mail à [contact@aeva.fr](mailto:contact@aeva.fr)

3 MARS 2020

LA LETTRE DU MOIS DE MARS 2020. NUMÉRO 14

#### Le mot de la Direction :

Bonjour à Tous,

*Avec les différents dérèglements climatiques, nous constatons que nous devons tous avoir une gestion en parfaite intelligence avec l'environnement, que ce soit au niveau personnel comme au niveau professionnel. Nous devons nous sentir concerné par ce combat qui se mène au quotidien comme sur le long terme. Dans ce numéro nous vous exposons quelques actions que nous avons mené. Nous tenons également à vous informer sur notre qualité de notre fabrication et le respect de la réglementation envers la non utilisation de certaines substances .*

*A bientôt et bonne lecture...*

*Laurent NANET*



Pour ce mois de février 2020, nous avons le plaisir d'accueillir Lucie (commande@aeva.fr) au poste d'assistante ADV suite au départ à la retraite de Catherine Briatte et Claire (ddp@aeva.fr) au poste de commercial.

La qualité est un gage de confiance et de respect pour chacun de nos clients et notre entreprise s'engage aussi pour notre planète.

Dans une démarche de développement durable qui cherche à minimiser notre impact sur l'environnement, nous avons réalisé la mise en place de différentes actions.



- Nous avons remplacé notre système d'éclairage traditionnel (à tube néon) par de l'éclairage à LED. Une économie d'énergie constaté de 90% à éclairage égal.

- Des économies ont aussi été réalisé avec la mise en place d'un automate pour optimiser le temps de marche de certaines machines. Cette action permet de réduire la consommation électrique inutile.



- La recherche et le traitement des fuites d'air en effectuant le changement de raccords, resserrage des colliers etc....a aussi permis une économie d'énergie importante car l'air comprimé est un fluide très coûteux



Nous sommes aussi heureux de vous informer que nous fabriquons selon le respect des dispositifs REACH et ROHS.



- La directive RoHS (Restriction of hazardous substances in electrical and electronic equipments) de l'Union Européenne (Directive 2002/95/UE) vise à limiter l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.



- Le respect du règlement Européen permet la gestion des substances chimiques dans notre production. AEVA est conforme à la réglementation REACH sur les substances identifiées par l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques), sous couvert des informations transmises par nos fournisseurs de produits chimiques.



***Rendez-vous au prochain numéro pour de nouvelles informations.***

Tél : 03 23 55 04 43

Le savoir-faire flexible et réactif en électrothermie

Commercial	Étude & Devt / Qualité	ADV	Achat stock	Maintenance & TN	Décolletage
<b>Florent THOMAS</b> <b>Claire HUTELLIER</b>	<b>Jean-Francois</b> <b>CARTIN</b>	<b>Lucie PETESCH</b>	<b>Laetitia SIVE</b>	<b>Thomas BOILEAU</b>	<b>Olivier COURBET</b>